



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 15
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 14/11/2023
Date d'affichage : 22/11/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Denise GONTHIER, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

OBJET : Rétrocession de la voirie et des espaces publics à titre gratuit " Lotissement L'EPINE"

Monsieur le Maire informe le Conseil qu' il convient d'intégrer au domaine public les voies et équipements du lotissement L'EPINE sis rue des Erables.

Les formalités de rétrocession à titre gratuit porteront sur :

- la voirie du lotissement
- les trottoirs et parkings
- les espaces verts
- et les réseaux et ouvrages annexes sans exception, notamment assainissement, eau potable, eaux pluviales, éclairage public, ...

figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section ZB n°204, rue des Erables (26,78 a)
ZB n°205, rue des Erables (3,76 a)
ZB n°206, rue des Erables (15,10 a)

soit une contenance totale de 45 a 64 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 15 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit avec le lotisseur " BONE TRAVAUX PUBLIC" ;
- dit qu' un état des lieux des voies et équipements du lotissement sera réalisé par Monsieur le Maire ou son représentant ;
- autorise Monsieur le Maire et son premier adjoint avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer

l'acte de cession qui sera rédigé par Maître Régis RICHARD, Notaire à Thiberville (27).
Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 22/11/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Delphine HUBLIN-PARIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

